

PAR COURRIEL

Québec, le 14 mars 2024



N/Réf. : 2024-10506

OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande reçue le 12 février 2024 visant à obtenir une copie du ou des documents suivants, tels que : la copie de toutes factures libellées au nom du cabinet ministériel depuis le 1er novembre 2022.

Vous trouverez ci-joint copie des factures repérées qui répondent au libellé de votre demande. Notez que, sur plusieurs des documents transmis, nous avons élagué certains renseignements personnels confidentiels en application des articles 53, 54 et 57 alinéa 2 de la Loi sur l'accès ainsi que des renseignements de nature sécuritaire en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'accès.

Notez également que le paiement des cinq factures pour les déplacements en avion ci-jointes a été partagé par le cabinet du ministre avec d'autres ministères et avec une direction générale de notre ministère. Voici les frais assumés par le cabinet du ministre de la Sécurité publique pour chacune de ces factures :

Facture du 9 mars 2023 : 3 558 \$
Facture du 14 mars 2023 : 11 690,86 \$
Facture du 6 juin 2023 : 6 776,63 \$
Facture du 20 juin 2023 : 9 539,15 \$
Facture du 21 décembre 2023 : 5 267,75 \$

En application de l'article 13 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons également à consulter le site Internet du ministère de la Sécurité publique (MSP) où se trouvent les renseignements relatifs aux dépenses du ministère incluant celles du cabinet du ministre :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/acces-information/depenses-du-ministere-de-la-securite-publique#c189046>

...2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,



Gaston Brumatti

p. j. Articles de loi et avis de recours en révision

A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

- 1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;
- 2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;
- 3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;
- 4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;
- 5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'une personne ou d'un

organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31; 2021, c. 25, a. 12.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE SHERBROOKE

**Chambre de commerce et industrie de
Sherbrooke**

9 Rue Wellington S #202, Sherbrooke,
Quebec J1H 5C8

FACTURE

Cabinet du ministre de la Sécurité
publique
Martine Rajotte
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec QC G1V 2L2
martine.rajotte@msp.gouv.qc.ca
418 575-1416

N° de facture : 1221
Date de facture : novembre 9, 2022
N° de commande : 1221
Date de commande : novembre 9, 2022
Méthode de
paiement : Credit Cards

Produits	Quantité	Prix
Souper de la Mairesse UGS : 742-1-SOUPER-DE-LA-MAIRESSE	1	\$125.00
Sous-total		\$125.00
TVA		\$18.72
Total		\$143.72



Amaro Inc

4061 Rang Grand Ste-Catherine
St-Cuthbert, Qc J0K 2C0
Tél: (514) 593-5144 Fax: (514) 593-1998

État de compte

MINISTERE SECURITE PUBLIQUE
CABINET DU MINISTRE
2525 BOUL. LAURIER, 5EME ETAGE
TOUR DES LAURENTIDES
SAINTE-FOY, QC G1V 2L2

Client	Devise
095018	can
Date	Page
2022/12/01	1

Date	Numéro	Type	Votre no comm.	Solde
2022/11/01	Solde Reporté			34.44
2022/11/21	R253-796	Facture		90.00
Courant	30 jours	60 jours	90 jours et plus	Total dû
90.00	0.00	34.44	0.00	124.44

Date 30-08-22

Vendu à Ministère Sécurité Publique

2525 Blvd Laurier

QC

#95018 N DU CLIENT 6432112

20 SEP. 2022

QTÉ	DESCRIPTION	MONTANT
	Eau — 18 litres @	
	Eau — 18 litres déminéralisée @	
	Eau — 18 litres distillée @	
	Eau — 11.3 litres @	
	Bouteilles dépôt	
	Bouteilles retour ()	
	Casiers 8 bouteilles	
	Eau — 4 x 4 litres	
	Eau — 4 x 4 litres clair <input type="checkbox"/> Déminéralisée <input type="checkbox"/>	
	Eau — 1.5 litre (12)	
	Eau — 1 litre sport (12)	
	Eau — 500 ml (12)	
	Gobelets	
<u>1</u>	<u>nettoyage Fontaine</u>	<u>29.95</u>
	Fontaine - Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/>	
	Modèle _____	
	Série # _____	

TPS R120693825 TAXE 1.50

TVQ 1002951181 TAXE 2.99

COMPTANT CHARGE CHÈQUE CRÉDIT TOTAL 34.44

LIVREUR

SIGNATURE DU CLIENT

PAYABLE SUR RÉCEPTION
Frais d'administration :
2% par mois sur compte passé dû.

[Signature]

FACTURE
355243

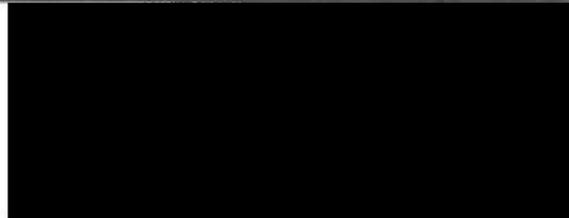
Client

MINISTERE SECURITE PUBLIQUE
2525 BOUL. LAURIER, 5EME ETAGE (tour des laurentides)
SAINTE-FOY, QC, CA
G1V 2L2
Client: 095018

Facture

Nom	Code	Description	Quantité	Prix	Total
18 L AMARO EAU DE SOURCE	11001		10	8,00 \$	80,00 \$
CONSIGNE BOUEILLE	12002		10	10,00 \$	100,00 \$
CONSIGNE BOUEILLE - RETOUR	12001		-9	10,00 \$	(90,00\$)
		Sous-total			90,00 \$
		TPS			0,00 \$
		TVQ			0,00 \$
		Total			90,00 \$
		Méthode de paiement :			Charge

Signature Client



Termes et conditions

En signant ce document, vous reconnaissez que les informations qui s'y trouvent sont exactes.



ACS AIR CHARTER SERVICE (CANADA) PASSENGER CORP
3280 BLOOR STREET WEST, SUITE 1630
CENTRE TOWER,
TORONTO ON
M8X 2X3
CANADA

T: 514-612-4997 E: AccountsToronto@aircharterservice.ca

Facturé A:

MSP - Cabinet du ministre
2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec
QC
G1V 2L2
Canada

No. Facture	52992
Date	03/09/2023
No. Compte	MTQ032
Courtier	YYZCOMDO / YYZCOMDO
No. Dossier	7100006378
Référence Client	466047045

DESCRIPTION	VALEUR CAD
Nolisement suivant:	5,592.16
Type d'aeronefs: Beechcraft King Air 200	
Route: YHU/YQB/YRI/YQB/YHU 03-Mar-23	
Montreal St Hubert / Quebec Jean Lesage - 03 Mars 2023 Quebec Jean Lesage / Riviere-du-Loup - 03 Mars 2023	
Riviere-du-Loup / Quebec Jean Lesage - 03 Mars 2023 Quebec Jean Lesage / Montreal St Hubert - 03 Mars 2023	
MANDAT TPS (5%)	279.61
Mandat TVQ (9.975%)	557.82
Admin ACS	550.00
ACS TPS (5%)	27.50
ACS TVQ (9.975%)	54.86

CONDITIONS: Paiement à recevoir sans frais bancaires,
au plus tard à la date d'échéance.

Pour connaître les conditions générales supplémentaires
applicables du TICO veuillez visiter
www.aircharterservice.com/TICO

Montant à payer CAD 7,061.95

Échéance 04/10/2023

Bénéficiaire: ACS Air Charter Service (Canada)
Passenger Corp. "General Account"
Banque: RBC Royal Bank, 1233 The Queensway,
Etobicoke, ON M8Z 1S1
No Compte: 1043462; Transit No: 06302; Bank No: 003
Transferts internationaux Swift: ROYCCAT2



ACS AIR CHARTER SERVICE (CANADA) PASSENGER CORP
3280 BLOOR STREET WEST, SUITE 1630
CENTRE TOWER,
TORONTO ON
M8X 2X3
CANADA

T: 514-612-4997 E: AccountsToronto@aircharterservice.ca

Facturé A:

MSP - Cabinet du ministre
2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec
QC
G1V 2L2
Canada

No. Facture	53029
Date	03/14/2023
No. Compte	MTQ032
Courtier	YYZCOMAD / YYZCOMDO
No. Dossier	7100006403
Référence Client	466052514

DESCRIPTION	VALEUR CAD
Nolisement suivant:	14,319.72
Type d'aeronefs: Beechcraft B1900D	
Route: YHU/YYY/YQB 14-Mar-23	
Montreal St Hubert / Mont-Joli - 14 Mars 2023 Mont-Joli / Quebec Jean Lesage - 14 Mars 2023	
Mandat TPS (5%)	715.99
Mandat TVQ (9.975%)	1,428.39

CONDITIONS: Paiement à recevoir sans frais bancaires,
au plus tard à la date d'échéance.

Pour connaître les conditions générales supplémentaires
applicables du TICO veuillez visiter
www.aircharterservice.com/TICO

Montant à payer CAD 16,464.10

Échéance 04/14/2023

Bénéficiaire: ACS Air Charter Service (Canada)
Passenger Corp. "General Account"
Banque: RBC Royal Bank, 1233 The Queensway,
Etobicoke, ON M8Z 1S1
No Compte: 1043462; Transit No: 06302; Bank No: 003
Transferts internationaux Swift: ROYCCAT2



AMARO Inc.
 4061, Rang Grand Ste-Catherine
 St-Cuthbert, Québec J0K 2J0
 514 593-5144
 Sans frais : 1 800 665-1015
 www.amaro.ca

Date 5-5-23

Vendu à Cabinet ministre
Sécurité public
2525 Avenue
 N DU CLIENT 095018

QTÉ	DESCRIPTION	MONTANT
<u>10</u>	Eau — 18 litres @	<u>850</u>
	Eau — 18 litres déminéralisée @	
	Eau — 18 litres distillée @	
	Eau — 11.3 litres @	
<u>10</u>	Bouteilles dépôt	<u>100</u>
	Bouteilles retour	()
	Casiers 8 bouteilles	
	Eau — 4 x 4 litres	
	Eau — 4 x 4 litres clair <input type="checkbox"/> Déminéralisée <input type="checkbox"/>	
	Eau — 1.5 litre (12)	
	Eau — 1 litre sport (12)	
	Eau — 500 ml (12)	
	Gobelets	
	Fontaine - Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/>	
	Modèle _____	
	Série # _____	
	TPS R120693825	TAXE
	TVQ 1002951181	TAXE
COMPTANT <input type="checkbox"/> CHARGE <input type="checkbox"/> CHÈQUE <input type="checkbox"/> CRÉDIT <input type="checkbox"/>	TOTAL	<u>185-</u>

LIVREUR _____ SIGNATURE DU CLIENT Dany

PAYABLE SUR RÉCEPTION
 Frais d'administration :
 2% par mois sur compte passé dû.

FACTURE
392770

REÇU
 31 MAI 2023

ACS AIR CHARTER SERVICE (CANADA) PASSENGER CORP
3280 BLOOR STREET WEST, SUITE 1630
CENTRE TOWER,
TORONTO ON
M8X 2X3
CANADA

T: 514-612-4997 E: AccountsToronto@aircharterservice.ca

Facturé A:

MSP - Cabinet du ministre
2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec
QC
G1V 2L2
Canada

No. Facture 53574
Date 06/06/2023
No. Compte MTQ123
Courtier YYZCOMMV / YYZCOMMV
No. Dossier 7100006828
Référence Client 466073779

DESCRIPTION	VALEUR CAD
Nolisement suivant:	8,300.46
Type d'aeronefs: Beechcraft King Air 100	
Route: YHU/YQB/YVO/YQB 06-Jui-23	
Montreal St Hubert / Quebec Jean Lesage - 06 Juin 2023 Val-d'Or / Quebec Jean Lesage - 06 Juin 2023	
Mandat TPS (5%)	415.02
Mandat TVQ (9.975%)	827.97

CONDITIONS: Paiement à recevoir sans frais bancaires,
au plus tard à la date d'échéance.

Pour connaître les conditions générales supplémentaires
applicables du TICO veuillez visiter
www.aircharterservice.com/TICO

Montant à payer CAD 9,543.45

Échéance 07/06/2023

Bénéficiaire: ACS Air Charter Service (Canada)
Passenger Corp. "General Account"
Banque: RBC Royal Bank, 1233 The Queensway,
Etobicoke, ON M8Z 1S1
No Compte: 1043462; Transit No: 06302; Bank No: 003
Transferts internationaux Swift: ROYCCAT2

ACS AIR CHARTER SERVICE (CANADA) PASSENGER CORP
3280 BLOOR STREET WEST, SUITE 1630
CENTRE TOWER,
TORONTO ON
M8X 2X3
CANADA

T: 514-612-4997 E: AccountsToronto@aircharterservice.ca

Facturé A:

MSP - Cabinet du ministre
2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec
QC
G1V 2L2
Canada

No. Facture	53637
Date	06/20/2023
No. Compte	MTQ123
Courtier	YYZCOMMV / YYZCOMMV
No. Dossier	7100006874
Référence Client	466075070

DESCRIPTION	VALEUR CAD
Nolisement suivant:	15,599.00
Type d'aeronefs: Pilatus PC-12	
Route: YHU/YVO/SSQ/YHU 12-Jui-23	
Montreal St Hubert / Val-d'Or - 12 Juin 2023 Val-d'Or / La Sarre - 12 Juin 2023 La Sarre / Montreal St Hubert - 12 Juin 2023	
<div style="background-color: black; width: 200px; height: 15px;"></div>	
Mandat TPS (5%)	779.95
Mandat TVQ (9.975%)	1,556.00

CONDITIONS: Paiement à recevoir sans frais bancaires,
au plus tard à la date d'échéance.

Pour connaître les conditions générales supplémentaires
applicables du TICO veuillez visiter
www.aircharterservice.com/TICO

Montant à payer CAD 17,934.95

Échéance 07/20/2023

Bénéficiaire: ACS Air Charter Service (Canada)
Passenger Corp. "General Account"
Banque: RBC Royal Bank, 1233 The Queensway,
Etobicoke, ON M8Z 1S1
No Compte: 1043462; Transit No: 06302; Bank No: 003
Transferts internationaux Swift: ROYCCAT2



Facture

No de facture: FB2023013
Date de facture: 8 Décembre 2023
No de client: 4503729152

Facturé à :

Cabinet du Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de l'Estrie
2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Livré à :

Bureau de François Bonnardel
Député provincial de Granby
Ministre de la Sécurité publique
Ministre resp. de la région de l'Estrie
650 rue Principale
Granby Qc J2G 8L4
Contact: Lynda Allaire, adj.adm et attachée politique

Quantité	Code Article	Description	Coût unitaire	Coût Total
1	IMGP0770	Frais de photo d'auteur « Le Refuge du Père Noël »	150.00\$	150.00\$
1		Frais de mise en page carte électronique	95.00\$	95.00\$

Sous-total	245.00\$
Taxes	N/A
Frais de port	0.00\$
Acompte	0.00\$
Solde débiteur	245.00\$

RÈGLEMENT:
Date:
Montant dû: 245.00\$
Montant payé:

Chèque
Note:



ACS AIR CHARTER SERVICE (CANADA) PASSENGER CORP
3280 BLOOR STREET WEST, SUITE 1630
CENTRE TOWER,
TORONTO ON
M8X 2X3
CANADA

T: 514-612-4997 E: AccountsToronto@aircharterservice.ca

Facturé A:

MSP - Cabinet du ministre
2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec
QC
G1V 2L2
Canada

No. Facture	54584
Date	12/21/2023
No. Compte	MTQ032
Courtier	YYZCOMMV / YYZCOMMV
No. Dossier	7100007603
Référence Client	466124076

DESCRIPTION	VALEUR CAD
Nolisement suivant:	6,322.47
Type d'aeronefs: Pilatus PC-12	
Route: YHU/CSD4/YQB/YHU 05-Dec-23	
Montreal St Hubert / Mont-Laurier - 05 Dec 2023	
Mont-Laurier / Quebec Jean Lesage - 05 Dec 2023	
Quebec Jean Lesage / Montreal St Hubert 05 Dec 2023	
Mandat TPS (5%)	316.12
Mandat TVQ (9.975%)	630.67
Admin ACS	550.00
ACS TPS (5%)	27.50
ACS TVQ (9.975%)	54.86

CONDITIONS: Paiement à recevoir sans frais bancaires,
au plus tard à la date d'échéance.

Pour connaître les conditions générales supplémentaires
applicables du TICO veuillez visiter
www.aircharterservice.com/TICO

Montant à payer CAD 7,901.62

Échéance 01/19/2024

Bénéficiaire: ACS Air Charter Service (Canada)
Passenger Corp. "General Account"
Banque: RBC Royal Bank, 1233 The Queensway,
Etobicoke, ON M8Z 1S1
No Compte: 1043462; Transit No: 06302; Bank No: 003
Transferts internationaux Swift: ROYCCAT2